

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 novembre 2016

2016 V 339 relatif au soutien aux femmes polonaises, au droit et à l'accès à l'IVG.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la proposition de loi soumise le 23 septembre dernier à une commission parlementaire en Pologne visant à rendre illégale la procédure d'avortement, -dont l'autorisation, issue d'un compromis de 1993 entre l'Eglise et l'Etat polonais, était jusqu'alors strictement conditionnée aux cas de pathologie fœtale grave, de viol ou d'inceste, ou encore de mise en danger de la vie de la mère ;

Considérant que ce texte prévoyait également des peines de prison allant jusqu'à cinq ans à l'encontre de toute femme enfreignant cette interdiction et de toute personne du corps médical l'assistant dans son entreprise ;

Considérant la grève initiée par les citoyennes polonaises le 3 octobre dernier visant à protester contre cette atteinte à leur liberté de disposer de leur corps,- et faisant suite à la « manifestation noire » du 1er octobre-, qui a mobilisé plus de 100.000 personnes ;

Considérant que le Parlement polonais a cédé devant les revendications des femmes polonaises, en rejetant in fine cette proposition de loi par 352 députés, contre 58 qui se sont prononcés en faveur de cette interdiction totale et 18 qui se sont abstenus ;

Considérant que si l'IVG est interdite dans certains pays européens tels que l'Irlande (hormis en cas de « risque substantiel et réel » pour la vie de la mère, depuis une loi de 2013), ou Malte, aucun pays européen n'est jusqu'à présent revenu sur l'avortement dès lors que sa législation l'autorisait ;

Considérant que le Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies a inscrit la question des droits des femmes à son ordre du jour des 17 et 18 octobre ;

Considérant l'élan de solidarité qu'a engendré en France la menace pesant sur les femmes Polonaises, tant de la part des citoyens (notamment par le biais de manifestations devant l'Ambassade de Pologne), que des personnalités politiques transpartisanes (photo de 50 député(e)s, soutiens sur les bancs de

l'Assemblée en marge des questions au gouvernement...);

Considérant qu'à l'aube du 42ème anniversaire de la loi Veil, et en dépit de nombreuses mesures destinées à fluidifier et faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse en France (telles que la création d'un « délit d'entrave à l'accès à l'information sur l'IVG » prévu par la loi du 4 août 2014 »), certaines embuches obèrent encore le recours à l'IVG pour les femmes en exprimant le souhait ;

Considérant ainsi le nécessaire travail de pédagogie et de sensibilisation qu'il reste à effectuer sur ce sujet face aux campagnes de désinformation en ligne ou de déstabilisation visant à culpabiliser les femmes inscrites dans une démarche d'accès à l'IVG ;

Considérant le colloque « Bougez pour l'IVG » organisé le samedi 17 janvier 2015 pour les 40 ans de la loi Veil par les Féministes en Mouvement en partenariat avec la Ville de Paris, à la mairie du 4^{ème} arrondissement ;

Considérant le colloque « Santé, sexualité, droits et genre ici et là-bas » organisé le mardi 8 mars 2016 à l'occasion des 60 ans du Mouvement Français pour le Planning Familial à l'auditorium de l'Hôtel de ville de Paris ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Marielle de SARNEZ, Ann-Katrin JEGO, Olga JOHNSON, Maud GATEL, François HAAB et des élus du groupe UDI-MoDem de Paris,

le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la maire de Paris réaffirme son soutien aux manifestantes polonaises qui, par leur courageux combat, ont fait reculer le gouvernement ;
- Que la collectivité parisienne poursuit son travail d'information et de sensibilisation, en lien avec l'AP-HP, sur le droit et l'accès à l'IVG.